

Réunion du Vendredi 26 Janvier 2018 au siège de la LFNA

Présents : M. CHEVALIER - RABAT - BOUARD – BORDIER – FRIQUET - PARIZON – PAULINE.

Assistent : Mme BOURDON - M. VALLET

Absent excusé : M. LUCAS.

La commission souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Philippe Lucas.

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'EQUIVALENCES BEF :

- **BONNAVE Damien – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BONNAVE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BORDIER Thierry – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BORDIER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BRAMAT Romain – ET.S. AIGLONS BRIVE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BRAMAT, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BRISSON Gilles – LA PATRIOTE DE ST SAVINIEN – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BRISSON, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **CLAVAUD Pierre – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. CLAVAUD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DANTAN Jacques – LA LIGUGENNE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DANTAN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DISSARD Mikel – GARAZI F.C. ST JEAN PIED DE PORT – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DISSARD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **GARRIOU Philippe – A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GARRIOU, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **GIMAZANE Michel – C.A. BRIGNACOIS – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GIMAZANE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **GVENTSADZE Vepkhia – U.S VIVONNE F – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis défavorable à la demande d'équivalence BEF de M. GVENTSADZE, ce dernier ne remplissant pas les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur. Dossier à représenter en fin de saison.

- **KESEROVIC Dragan – ET.S. BOULAZAC -20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. KESEROVIC, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **LAY Christian – A.S MOURENX BOURG – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LAY, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **LE MOAN Xavier – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LE MOAN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MELIANDE-COUSSIRAT Pierre – U.S. CASTETIS GOUZE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MELIANDE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MOREAU Julien – ROSNY SS/BOIS ST.O. – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MOREAU, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **PAVIOT Jacques – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros (règlement F.F.F.)**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. PAVIOT, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **SAVAR Thierry – CONFLUENT FOOTBALL 47 – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. SAVAR, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **TAMCINNE Jocelyn – PAS DE CLUB CETTE SAISON – en attente chèque**

La Commission donne un avis défavorable sur ce dossier en l'absence de règlement.

Certains éducateurs remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures, lors de deux saisons sportives précédentes au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F., sous licence Moniteur, n'ont pas encore effectué leur demande d'équivalence du BEF.

Gérard CHEVALIER

Le Président

Elodie BOURDON

La Secrétaire de séance